

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



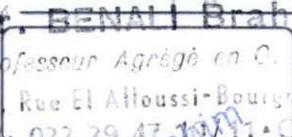
Déclaration de Maladie

N° W19-425737

WD^o = 1838

CA

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 16876	Société : DAM		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : FADILI ATIA		Date de naissance : 15/11/42	
Adresse : DES OLA BLANCA LAMHARZA ESSAHEL IMM FS APP 16 BIR JIDIO		Tél. : 0644 302147 Total des frais engagés : 124 81,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	14/01/82
Nom et prénom du malade :	FADILI ATIA 47 ANS
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	APPAREL
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	24 JAN, 2011
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA QUAI STEIGER 14 Tel : 05 22 20 45 45

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
4/1/2010	Cyste (Cysto- adégalactique) SRI		3000,-	INP : D911000000 Dr BENALI BACHIR Médecin Agrégé en O.R.L. Télé : 03 22 29 47 10 / 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ZOUGARI Mosquée Badr - Bourgogne Tél: 05 42 11 22 22	11/10/2022	948,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
				MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
				DEBUT D'EXECUTION [REDACTED]
				FIN D'EXECUTION [REDACTED]
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS [REDACTED]
				DATE DE L'EXECUTION [REDACTED]

Docteur Brahim BENALI

Professeur Agrégé

Diplômé des Universités de Lille et Bruxelles

NEZ - GORGE - OREILLES

CHIRURGIE TETE ET COU

Traitements du Ronflement, de la Surdité et du Vertige

SUR RENDEZ-VOUS

24, Rue El Alloussi - Bourgogne

(Face Clinique Badr)

Casablanca

Tél. : C : 05.22.29.47.10 / 05.22.29.47.11

Fax : 05.22.29.47.10

Casablanca, le

FADILI

ATIATE

الدكتور ابراهيم بنعلي

أستاذ مجاز

خريج جامعات ليل وابروكسيل

أمراض الأنف والأذن والحنجرة

جراحة الرأس والعنق

معالجة الشخير - الصمم - الدوخة

بالموعد

24. زنقة العلوسي - بوركون

(أمام مصحة بدري)

الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.29.47.11 / 05.22.29.47.10

الفاكس : 05.22.29.47.10

PPV (DH) :

LOT N° : 18,00

UT. AV. :

SV Casablanca, le 14/11/2022

1/ Lovaniz 500 → 10j
425,00 11j

2/ Predni Long SV

3/ 18,00 31,00 → 04 p
14,00 21,00 → 04 p

3/ Pulmofluide SV
115,00 1c + 5x1 → 24,00

4/ Hy siome - Eucalyptus
24,00 2 pul + 3x1 → 18,00

5/ Doli grippe 18,00 08 j
1 sachet → 3x1

Dr. BENALI, Brahim
Professeur Agrégé en ORL
21 Rue EL Alloussi Bourgogne
Casablanca Tel: 05.22.29.47.10/11

En Cas d'Urgence, Contacter Clinique Badr - 35, Rue El Alloussi Bourgogne (Face Mosquée Badr) - Casablanca

Tél. : 05.22.49.28.00 - 05.22.49.23.80/81/82/83/84/85 - Fax : 05.22.49.23.86

29/3/2024
Magasin ISV
2 Aul → le Sol.
→ 3 mns

X Y Zall
D. 50 11
→ X 3

ISV → 3 mns

LOT N°:

UT. AV:

PPV:

42,00

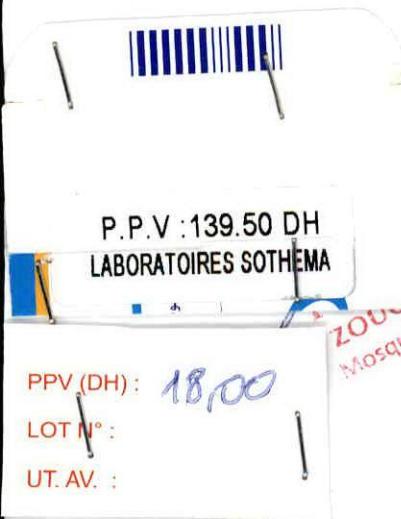
~~Dr. BENALI Bah
Professeur à l'UFR de Bourgogne
24 Rue El Alouissi Bourgogne
C352 7el. 05
1947 10 / 11~~

LOT 191998 2
90,80
EXP 09 2023

PPV 90 50

LOT 191998 2
90,80
EXP 09 2023

PPV 90 50



PPV (DH): 18,00

LOT N°:

UT. AV. :

العنوان
استناد شيك سيدا
BOTTU SA
PPC : 119 DH00

PPV:20DH00
PER:06/22
LOT:I1441

PPV:20DH00
PER:05/22
LOT:I1298

LOT 190478
EXP 02 2023
PPV 90 50

oc
abilité

LOT: GA90545
PER: 04/2021
PPV: 75 DH 00

aroc
abilité

LOT: GA90545
PER: 04/2021
PPV: 75 DH 00

LOT: GA90545

PER: 04/2021

PPV: 75 DH 00

roc

abilité

LOT: GA90545

PER: 04/2021

PPV: 75 DH 00

roc

abilité